

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL DE GESTION EN FORMATION PLENIERE**

---

**Séance du 27 juin 2018**

**Présents :**

Philippe RUSZNIEWSKI - Adrien ALBALADEJO - Catherine BOILEAU - Victor BOIMARE - Charlotte CHARPENTIER  
Cédric CHAUVIERRE - Caroline DUBERTRET - Pierre GRESENS - Didier HAGUENAUER - Mathilde LEPELLETIER  
Stéphane LOYAU - Caroline MARTY - Alexandre MEBAZAA - Ulrich MEINZER - Marcel PAPPO - Eve PARIER  
Claire PAQUET - Valérie VILGRAIN - Abdellatif TAZI - Jean-Luc THOMAS - Samuel VALERO - Alain WARGNIER  
Yazdan YASDANPANAH

**Excusés :** André BARUCHEL - Constance BEYLER - Sébastien BOUZARD (représenté par V. Boimare) - Hervé  
DOMBRET - Henri-Gérard DUBOC - Clarisse EVENO - William DELANNOY - Laurence LOMME (représentée) -  
Esther POTIER (représentée par Cédric CHAUVIERRE) - Hélène MOINS

**Absentes :** Dorothee FAILLE - Sophie LOTERSZTAJN - Emma SOLIGNAC - Marie-Emilie STERLIN – Fanny  
TORTELIER

**Invités permanents présents :**

Jean-Claude CAREL - Isabelle AUBIN-AUGER - Bruno CRESTANI - Nicolas DE ROUX - Albert FAYE - Jean-Damien  
RICARD

**Invités permanents excusés :**

Martin FLAMANT - Rémy NIZARD - Matthieu RESCHE-RIGON

**Invités permanents absents :**

**Personnels administratifs :** Juliette ASSOUAD - Mathias GUERIN – Vanessa CONTENTIN - Didier VENNEKENS  
(excusé)

Le Doyen accueille la Présidente de l'université et la remercie de sa présence.

## I – INTERVENTION DE LA PRESIDENTE AU SUJET DE L'UNIVERSITE DE PARIS

---

La présidente rappelle et confirme que nous avons obtenu l'IDEX grâce à un projet scientifique de formation et de recherche mais aussi par l'approche institutionnelle visant à la création d'une université de rang mondial, par la fusion des universités Descartes et Diderot ainsi que de l'IPGP. Si la période probatoire est de 4 ans, l'objectif consiste à repasser devant le jury avant ce terme pour obtenir confirmation de l'IDEX plus tôt.

La présidente développe ensuite le projet de l'Université de Paris, sur le plan institutionnel.

Elle indique que les Facultés auront un rôle d'arbitrage du budget, en formation et en recherche, et pourront ainsi développer une politique propre, dans le cadre global de l'université. Elle précise qu'a priori il ne faut pas s'attendre à beaucoup d'évolutions les premières années dans le domaine de la recherche mais qu'en matière de formation il sera nécessaire d'homogénéiser les cartes de formation.

La Présidente fait ensuite part au Conseil des grandes étapes du dispositif :

- Les groupes de travail (GT) pour la construction institutionnelle sont en place et ont engagé leur travail,
- L'Université de Paris devrait, sous réserve d'une évolution législative (cf.infra), être créée début 2019,
- Pendant l'année 2019, mise en place opérationnelle et création d'un premier budget en 2020.
- En 2021 et 2022, il s'agira de poursuivre le processus de transformation ; elle mentionne à ce titre la fusion des UFR de médecine.

La Présidente indique que les porteurs du projet ont constaté en analysant l'expérience de l'université de Manchester que le processus peut être assez long mais aussi qu'il devrait être évolutif.

En ce qui concerne la gouvernance, le Conseil d'Administration sera composé de seulement 28 membres, dont 40% d'extérieurs. Le CA aura avant tout un rôle stratégique. Un Sénat, composé uniquement de membres internes à l'université, sera doté de compétences consultatives mais aussi délibératives. L'université sera en outre dotée d'un comité d'orientation stratégique, composé en partie de membres étrangers.

Dans ce cadre global, les facultés auront une large autonomie. La Présidente rappelle les 3 facultés (santé, sciences et L – SHS), sachant que l'IPGP garde sa personnalité morale mais délègue certaines de ses compétences à l'université de Paris. Chaque faculté regroupera des composantes émanant à la fois de Descartes et de Diderot (ce qui représente une différence importante avec Sorbonne Université). Elle relève que les cultures et modes de travail sont différents entre nos universités, cette complémentarité représentant une richesse ; cela suppose de définir de nouveaux modes de travail. La Présidente précise que la faculté la plus petite sera celles des sciences, avec 12 000 étudiants, la santé en ayant 22 000 et L - SHS 26 000.

Un point crucial est celui de la possibilité juridique pour l'IPGP de garder sa personnalité juridique en intégrant une autre personne morale. La Présidente explique que la loi d'habilitation qui devrait être votée en août permettra qu'une ordonnance ouvre cette possibilité. Dans ce cadre, le décret de création de l'Université pourrait être publié en début 2019 et les conseils élus au printemps 2019. Dans la période qui se situe entre la publication du décret et la mise en place de la nouvelle gouvernance, les établissements actuels persisteront.

Pour ce qui concerne la méthodologie générale, la Présidente indique que les GT portent sur la gouvernance, la préfiguration des facultés, la vie étudiante (elle précise que ce GT est récent, créé à la demande des étudiants). Le projet comporte également un comité de suivi de la transformation, sous la forme d'un comité paritaire avec les organisations syndicales ; il a pour objet de détecter les sujets relatifs aux personnels et travailler sur des sujets majeurs comme le temps de travail, la mobilité ou les primes et des GT par métiers administratifs. Pour le groupe gouvernance, il s'agit d'écrire les statuts, de définir l'articulation entre le central et les facultés, d'élaborer les modalités de contrats objectifs-moyens entre le central et chaque faculté. La Présidente indique que les préfigureurs des facultés sont présents dans ce groupe.

En ce qui concerne la place des facultés, la Présidente rappelle l'organisation du séminaire inter-facultaire de mars, puis l'identification de préfigureurs (1 en santé, 3 en sciences, et 2 en LSH) et, pour chaque faculté, la mise en place de comités de préfiguration facultaires intégrant des étudiants. Pour la Santé, elle relève que les réunions des Doyens ont permis l'identification de X. Jeunemaître, PUPH généticien de Descartes, qui n'a jamais été Doyen, en qualité de préfigureur. Elle indique que le comité de préfiguration doit ébaucher les statuts de la faculté, travailler à la mise en place des instances, élaborer le contrat objectif et moyens, définir les principes de délégation de compétence (un point clé étant que les 3 facultés aient le même niveau de délégation). Elle précise que si les facultés sont disciplinaires alors que chacune des deux universités est actuellement interdisciplinaire, il faudra établir des liens inter-facultaires.

Au terme de cet exposé, la Présidente ouvre la discussion.

Le Doyen pose la question des équilibres en termes d'enseignants-chercheurs. La Présidente répond que, si l'on prend en compte l'ensemble composé des enseignants-chercheurs et des chercheurs, la santé représente 40 % des effectifs, 30% relevant de la faculté des sciences et 25% de celle de L - SHS, soit des proportions assez proches des équilibres actuels de Diderot.

A. Mebazaa félicite la Présidente pour l'avancée des travaux et pose la question des 2-3 années à venir, qui seront la phase transitoire, notamment du point de vue du risque de perte de visibilité internationale. La Présidente indique que l'U de Paris devrait apparaître dès 2020 dans les classements internationaux. Elle précise en outre que, dès 2019, les diplômes seront délivrés par l'Université de Paris. Il y a également des sujets de logo, de signalétique, qui ont leur importance pour la visibilité. La Présidente estime en outre que les relations internationales seront largement portées par les facultés, dans le cadre d'une politique d'ensemble de long terme. La question des universités européennes, de l'inscription de notre université dans une politique européenne active, est un point important, au point de réfléchir à s'inscrire dans une « université européenne ». Elle termine en rappelant qu'en termes de lisibilité, le nom de l'université est évidemment très important, et sera porteur.

A. Mebazaa indique que la situation devrait se tendre avec l'ex-Paris 6, sur les écoles doctorales par exemple. La présidente indique que les relations entre les présidences, historiquement difficiles, sont maintenant excellentes. Sur la partie santé, le secteur va effectivement peser lourd, ce qui pourra éventuellement générer des tensions.

N. de Roux pose la question du nombre d'HU une fois les deux UFR fusionnées ; le Doyen indique que cela devrait représenter environ 850 titulaires, en médecine.

En ce qui concerne le sujet de la PACES commune, le Doyen indique que le sujet est compliqué, et génère quelques crispations.

B. Crestani pose la question de la relation avec Paris 13 ; la Présidente confirme avoir perçu la crispation de Paris 13. Sur la partie Idex, elle indique que les établissements associés pourront en bénéficier, sur la base des appels à projets, ce qui peut être un moyen de les relier. Sur la partie APHP, elle indique que le contexte gagnerait à être plus clair. Elle tient en tout cas à ce que l'université Paris 13, notamment sa composante santé, soit intégrée à la réflexion sur une éventuelle restructuration de l'APHP. E. Parier informe que l'APHP est en effet dans un mouvement de restructuration, largement engagé dans le périmètre de Paris 5 et à venir pour le champ de Paris 7. Le modèle devrait être différent, ne serait-ce que pour des raisons géographiques. Elle précise que le sujet de Paris 13 est posé, de même que celui des groupes hospitaliers hors APHP, notamment de ceux situés hors de Paris intra-muros. Ce qui pourrait être annoncé est une réflexion globale 7 et 13, sur un modèle différent de Paris 5 et 6. La Présidente rappelle les liens entre Paris 7 et 13 en santé mais aussi dans d'autres champs comme la chimie ou la physique ; pour éviter de déséquilibrer les relations, le contrat d'association universitaire n'est pas forcément la bonne piste.

A. Wargnier insiste sur le caractère dérogatoire des statuts alors que le regroupement académique n'est pas si important. Pour le Conseil d'Administration, il note que le président pourra gouverner en s'appuyant avant tout sur les extérieurs, dont les organismes de recherche. L'identification des personnalités extérieures sera donc essentielle ; il demande que les élus choisissent les personnalités qualifiées. Un autre point clé est celui de la nomination des Doyens de faculté sur proposition des conseils de faculté, qui ne seraient donc pas élus par les facultés. Il indique que la faculté devra pouvoir travailler avec des UFR de 3 domaines différents alors que nous n'avons jamais eu de collaborations fortes entre les 3 domaines. Il exprime craindre un enfermement facultaire, au moins le temps de « monter » la faculté pour qu'elle fonctionne. La Présidente rappelle que les compétences des facultés sont importantes, y compris au plan budgétaire ; il est donc nécessaire que la Présidence puisse nommer les Doyens, que le choix ne repose pas uniquement sur le conseil de faculté. Cela ne bride pas pour autant la démocratie universitaire. A. Wargnier demande que la faculté puisse élire son doyen contre la présidence. La Présidente rappelle que la CFVU avait élu un président issu de la liste d'opposition, ce qui n'a pas facilité le fonctionnement de l'université. Elle conclut sur ce point que les statuts pourront être modifiés dans quelques années.

S. Valero remercie pour la présentation et pose 3 questions : Pour la PACES, il note un éloignement de Descartes à propos des épreuves communes, dont il estime qu'il s'agit d'un mauvais signal. Il pose la question de la représentation étudiante dans le contexte de la nouvelle université et demande si des idées ont émergé des GT. Enfin, il pose la question du rapprochement des UFR de médecine, qui est un sujet évoqué par le jury IDEX.

Le Doyen, sur la PACES, reconnaît que la discussion a été difficile avec la PACES Descartes qui a fait le choix d'organiser l'écrit en avril. De ce fait, l'épreuve commune de mai ne le sera pas en 2019.

Sur les UFR, le Doyen confirme la fusion à échéance probable de 2 à 3 ans. La question de la PACES est un point à résoudre. Y sont également liées des questions pratiques. A. Mebazaa rappelle que des UFR ont fusionné en gardant 2 PACES pendant une période transitoire. S. Valero relève que les NC seraient énormes, avec des enjeux de choix de stage, de répartition sur les territoires. Le Doyen indique que les réflexions ont commencé. Sur les stages, le Doyen estime que l'élargissement considérable des terrains de stage sera une chance pour les étudiants. En tout état de cause, les décisions seront prises après discussion avec les étudiants. J. Assouad note que ce sujet, comme d'autres, nécessite de faire évoluer les systèmes d'information, les modalités de choix et que cela supposera des moyens humains complémentaires.

La Présidente, sur la représentation étudiante, indique que le GT étudiant a tenu sa première réunion. F. Dardel a relayé la nécessité que tous les étudiants des différents GT aient un lieu de partage des GT, ce qui sera mis en place. Elle indique que les facultés auront une commission formation et vie universitaire, et que la lettre de cadrage fixera les représentations étudiantes, ainsi que celle des BIATS. Elle complète avec la question des campus ; chaque faculté sera de fait multi-sites, et il faut travailler sur ce sujet. La Présidente informe qu'elle reçoit chaque mois tous les étudiants élus. Une charte étudiante, enfin, sera travaillée pour l'université de Paris.

Sur la question de l'aide matérielle et humaine, la Présidente indique qu'un cabinet de conseil apporte son appui sur la production des comptes-rendus, y compris pour les préfigurateurs des facultés. A l'intérieur des facultés, la Présidente indique ne pas avoir de remontées pour le moment. Elle note que quelques centaines de milliers d'euros par an sont fléchés sur les crédits IDEX. Sur les systèmes d'information, un travail est engagé avec l'AMUE.

B. Crestani se dit frappé du décalage entre la proclamation du caractère interdisciplinaire et la difficulté à travailler avec l'UFR SDV alors que de nombreuses équipes travaillent sur les mêmes thématiques que les équipes de recherche de médecine. La Présidente note que l'UFR homologue de Descartes n'est pas dans la même perspective mais aussi que Descartes a tourné la pluridisciplinarité vers la santé. Les moyens sont, à Descartes, fournis d'abord à la santé. La construction de l'université sera l'occasion de réfléchir un nouveau modèle.

## II – INFORMATIONS DU DOYEN

---

1. **ECNi** : le Doyen fait part du très bon déroulement des ECNi et tient à remercier M. Flamant et A. Faye, en leur qualité de membres du jury de Paris 7 ainsi que de la mobilisation remarquable de l'équipe administrative.
2. **Concours PACES** : il indique que le concours PACES, sous la présidence de F. Mentré, s'est lui aussi bien déroulé. Le Doyen salue les engagements de tous, notamment les personnels administratifs, dont il souligne qu'ils ne sont pas en sureffectif !
3. Le Doyen félicite Mme Marty pour sa promotion dans le corps des ingénieurs d'études.

## III – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 11 AVRIL 2018

---

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 11 avril 2018.

## IV – REVISION DES EFFECTIFS 2019 ; CLASSEMENT DE L'UFR – MCF – CCA ET AHU

---

Le Doyen ouvre ce point en rappelant qu'il donne lieu à un vote du Conseil.

Le Doyen rappelle les possibilités budgétaires. Pour les MCUPH et MCUMG, 9 postes sont certains et 2 susceptibles d'être vacants (SV) ; pour les PUPH et PUMG, 13 postes sont certains et 2 SV.

Il rappelle ensuite la méthodologie définie, qui comporte une étude des dossiers par les conseils scientifique et pédagogique de l'UFR, son examen propre, puis l'identification de 2 rapporteurs du Conseil de gestion pour chaque dossier. Les dossiers se voient affecter des notes, en pédagogie et en recherche.

Le Doyen indique avoir réparti les dossiers de candidature PUPH en 4 groupes :

- excellents dossiers/très bons dossiers avec besoin hospitalier majeur pour 8 candidatures,
- très bons dossiers pour 7 candidatures,
- dossiers prometteurs pour 2 candidatures,
- dossiers hors de la cible de l'UFR pour un dernier.

Le Doyen fait ensuite part de la date du 11 septembre pour la réunion au cours de laquelle il proposera les listes aux ministères. Il propose une liste principale de 13 et une liste complémentaire de 2 noms, en indiquant les notes en pédagogie et en recherche.

Liste principale :

1. KRAINIK Alexandre Radiologie / LRB **A, A+**
2. CHARPENTIER Charlotte Virologie / Bichat **A+, A+**
3. SONNEVILLE Romain Réanimation / Bichat **A, A+**
4. BATTISTELLA Maxime Anapath / SLS **A, A+**
5. CECCALDI Pierre-François Gynéco / Beaujon **A+, B**
6. DE LASTOURS Victoire Médecine interne / Beaujon **A+, A-**
7. ARMAND-LEFEVRE Laurence Bactériologie / Bichat **B, A**
8. QUERO Laurent Radiothérapie / SLS **B+, B**
9. BASMACI Romain Pédiatrie / LMR **A-, A-**
10. ZAFRANI Lara Réanimation / SLS **A, A-**
11. BOCCARA David Chirurgie réparatrice / SLS **B+, A-**
12. URENA ALCAZAR Marina Cardio / Bichat **B, A**
13. CAZES Aurélie Anapath / Bichat **A-, A-**

Liste complémentaire :

14. HUCHON Cyrille Gynéco / LRB-SLS **A-, A**
15. VORSPAN Florence Psychiatrie / LRB-FW **B+, A-**

En ce qui concerne le dossier de C. Huchon, le Doyen note que les projets de recherche ont besoin de s'éclaircir, de même que l'insertion hospitalière. En ce qui concerne le dossier de Fl. Vorspan, dont il estime qu'il s'agit d'un très bon dossier, il indique que le besoin n'est pas aussi immédiat que dans d'autres disciplines et sites, un PUPH étant nommé en 2018.

Le Doyen conclut cette présentation initiale en précisant que les critères pédagogiques ont pesé lourdement.

S. Valero relève que 2 des candidats sont élus au CP et ne pourront plus rester membres après leur nomination.

Pour les MCU, le Doyen indique que la tension est moins forte, avec 10 candidatures pour 9 emplois vacants. Il informe le Conseil de la liste et des notes.

1. GEOFFROY Pierre-Alexis Psychiatrie / Bichat **A+, A+**
2. MICHONNEAU David Hématologie / SLS **B+, A+**
3. PEYCELON Matthieu Chirurgie pédiatrique / RDB **A, A+**
4. BURDET Charles Biostatistiques / Bichat **A, A**
  
5. ROSSIGNOL Louise Médecine Générale
6. BOUTBOUL David Hématologie / SLS **B-, A+**
7. BIARD Lucie Biostatistiques / SLS **A, A**
8. STRULLU Marion Hémato pédiatrique / RDB **A-, A-**
9. CHAUVIN Anthony Urgences / LRB **A, B+**

Il précise que le dossier de L. Roy, insuffisamment convaincant, reste sous la barre.

Enfin, le Doyen note les noms des candidats PHU, en rappelant qu'il s'agit de fonctions HU non titulaires, destinées à des PH et visant à prolonger la période de CCA/AHU, pour une totale maximale de 8 ans.

- BRUNET POSSENTI Florence
- BROSSEAU Solenn
- JOLY Bérangère
- SANNIER Aurélie
- SANCHEZ Manuel
- PARA Marylou

Concernant M. Para, il indique au Conseil que les conditions administratives sont en cours de vérification et que son audition se déroulera au Conseil du mois de septembre, sur les dimensions scientifiques et pédagogiques.

Le Doyen ouvre la discussion et soumet ces listes au vote du conseil.

En l'absence de question, le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité. Le Doyen rappelle l'importance de ce vote unanime dans le cadre de la discussion du 11 septembre avec les ministères.

Le Doyen, en ce qui concerne les promotions de grade de MCF, rappelle que le Conseil donne un avis. Il explique que le Conseil a donné un avis lors d'une précédente réunion, préalable au « tour national » ; il s'agit maintenant d'un « tour local ».

Le Conseil donne un avis unanime sur les propositions suivantes :

- M. Le Bras Caraboeuf : implication exceptionnelle ;
- S. Létuve : implication excellente.

Le Doyen indique que le Conseil est également amené à donner sur le congé pour recherche ou conversion thématique (CRCT), toujours en phase dite locale, un avis concernant la demande présentée par M. Le Bras Caraboeuf. Il rappelle que le CRCT aboutit à allouer une décharge du temps d'enseignement au profit des activités de recherche, souvent en vue de l'obtention d'une HDR. Le Conseil donne, à l'unanimité, un avis favorable à cette demande.

En ce qui concerne la campagne des CCA/AHU, le Doyen indique avoir reçu environ 25 demandes de créations de postes. Il rappelle que le ministère n'ouvre pas de poste supplémentaire et qu'il lui faut donc arbitrer à effectifs constants. Il satisfera néanmoins un certain nombre de ces demandes, dans le cadre des arbitrages qu'il rendra avant la fin du mois de juin. Le Doyen insiste, notamment à destination des étudiants, sur le



caractère essentiel dans son arbitrage de l'investissement pédagogique. Il a étudié avec attention les évaluations de stages, en s'adressant à C. Dubertret, présidente de la commission des stages et en s'appuyant sur les évaluations réalisées par les étudiants (logiciel gélules). Il s'est également attaché à l'investissement manifesté par les CCA et AHU en poste sur des dispositifs tels que la simulation ou l'utilisation effective de SIDES. Le Doyen conclut cette information en indiquant qu'il procèdera et communiquera ses arbitrages dans les 48 heures.

S. Valero sur les CCA/AHU remercie le Doyen pour la poursuite de la démarche liée aux terrains de stage. C'est un signal d'autant plus fort que très peu d'UFR le font. Il indique que les chefs de service pourront consulter sur gélules les évaluations de stage de leur service. Le Doyen remercie le Vice-doyen et indique avoir reçu, à une exception près, un accueil constructif des chefs de service. A. Faye pose la question du délai de mise à disposition des évaluations ; S. Valero pense que la communication aux chefs de service pourra être effectuée dans les jours à venir pour les stages du 1<sup>er</sup> semestre (il précise qu'un délai de latence de 6 mois doit être respecté).

## **V – VOTE DE PRINCIPE SUR LA PACES ADAPTEE**

---

En ouverture de ce point, le Doyen tient à remercier F. Mentré et le CP pour la réflexion qu'ils ont conduite ; il remercie spécialement Gilles Charton pour le planning.

A titre liminaire, le Doyen rappelle les principaux points du dispositif, à savoir la fin des redoublements en PACES, associée au maintien de la deuxième chance par l'augmentation du nombre de places ALTER-PACES (environ 25% du NC). Il rappelle la mise en place d'un oral pour une partie des étudiants après les écrits du concours. Il précise également que le numerus clausus total (concours et Alter-Paces) est maintenu. Un dispositif transitoire pour les primants de 2017 – 2018 est mis en place. Un autre point important est dans le droit des étudiants à pouvoir s'inscrire dans d'autres formations de l'université pour les étudiants, en L1 ou L2, selon leur résultat à la PACES. A ce sujet, il indique que le texte réglementaire publié le 31 mai n'est pas celui attendu, le droit à réinscription devant initialement être ouvert à l'ensemble des universités d'Ile-de-France et pas à la seule université dans laquelle les étudiants ont effectué la PACES.

Il rappelle que l'expérimentation concerne dès 2018-2019 les universités Paris Descartes, Sorbonne Université et Paris Diderot.

En ce qui concerne l'organisation, le Doyen indique que les principaux impacts sont les suivants :

- Allègement des enseignements ; inversion d'UE entre les semestres
- Maintien des dates de concours écrit ; fin des épreuves communes de mai avec Descartes
- Organisation de l'oral

En outre, en vue de la rentrée 2019, d'autres points seront étudiés :

- Réflexion sur la capacité d'accueil de la PACES
- Réflexion sur les capacités d'accueil dans d'autres formations.

Pour l'année 18-19, l'organisation est construite autour des principes suivants :

- Maintien des enseignements en deux semestres et du concours en deux parties (décembre et mai),
- Epreuves rédactionnelles (psychologie, éthique, épistémologie) au 1<sup>er</sup> semestre en vue d'un gain de temps de correction au 2<sup>nd</sup> semestre, en prévision de l'oral ; la bio-statistique passe au 2<sup>nd</sup> semestre,
- Allègement d'environ 10% des enseignements, avec arbitrages au sein des UE entre les matières et les modalités (CM et ED),



- Maintien du volume horaire pour les enseignements spécifiques aux filières,
- 1<sup>ère</sup> partie du concours plus dense ; léger allègement de la 2<sup>ème</sup> partie ; projet de maintien en 1 jour en décembre et 2 jours en mai,
- Jury PACES de l'écrit début juin, suivi du dispositif de l'oral et d'un jury terminal début juillet.

En ce qui concerne les modalités d'attribution des places, le Doyen indique qu'environ 80 % des places seront attribuées au terme du concours ; cela devrait concerner également les filières telles que kiné, pédicurie-podologie, ergothérapie. Les 20% restantes seront allouées après un oral. Un amphithéâtre de garnison devra être organisé début juin, pour permettre aux étudiants de confirmer leur choix et définir les listes des étudiants appelés à passer l'oral (qui débutera avant fin juin).

En ce qui concerne l'organisation et le contenu de cet oral, le Doyen fait part de plusieurs éléments d'information. Le nombre de candidats sera compris entre 2 et 3 fois le nombre de places à allouer, ce qui représente entre 75 et 80 places (20% des 75% alloués après la PACES) ; le nombre de candidats sera entre 2 et 3 fois ce nombre. L'oral consistera en 3 auditions d'une durée totale de 30 minutes, étant précisé que le jury sera le même pour tous les étudiants, pour une même épreuve.

Les épreuves devraient être réparties entre « culture générale », « santé publique » et « mise en situation ».

Le doyen précise que les textes précisent les règles de composition du jury. Il devra comporter au moins 8 personnes, dont un représentant de chacune des 4 filières, un enseignant d'une autre UFR, un représentant d'une association d'usagers du système de santé et un membre non universitaire. Il est possible d'organiser le jury en groupes d'examineurs et d'étoffer sa composition.

Enfin, l'oral sera précédé d'un module de préparation à l'oral, qui se déroulera entre le jury de l'écrit et l'oral.

Un des points clés de cette expérimentation réside dans l'impact sur les autres UFR de l'université. Les textes imposent en effet aux universités d'inscrire les étudiants dans une de leurs autres formations, soit en L1 si l'étudiant n'a pas validé sa première année, soit en L2 si l'étudiant a validé son année. Sachant que la PACES accueillera environ 1700 étudiants primants, qu'environ 600 auront pu choisir une des quatre filières ou une formation paramédicale, il reste 1100 étudiants à insérer. Environ 365 devraient valider leur année et pouvoir intégrer une L2 et 735 une L1 (sauf à ce que ces personnes fassent le choix, aujourd'hui fréquent, de s'inscrire à des formations ne relevant pas de Paris Diderot)

Le Doyen poursuit cette présentation par l'Alter-Paces. Il rappelle que 25 % environ des places du NC seront allouées par cette voie, une petite partie à l'issue de la L2, la plus grande part après la L3. Il en résulte un changement de sens de l'Alter-Paces qui devient une seconde chance et pas uniquement une voie de diversification du recrutement des étudiants (même si la possibilité de tenter l'Alter-Paces sans avoir fait la PACES est maintenue). Il rappelle que le panel de licences ouvrant à l'Alter-Paces est très large à Diderot et note que cette ouverture sera logiquement accrue en 2019 du fait de la constitution de la nouvelle université.

Avant d'ouvrir la discussion, le Doyen donne au Conseil quelques éléments sur l'année de transition. Il rappelle que les étudiants entrés en PACES en 2017 peuvent redoubler, dans les conditions actuelles. Une augmentation du NC va intervenir pour cette année de transition, pour que les doublants ne soient pas en concurrence avec les primants de 2018 (qui n'auront qu'une PACES). Le Doyen précise que les chiffres ne sont pas connus à ce jour. Il en résultera un impact sur les effectifs des années suivantes, notamment pour les lieux de stage.

A. Wagnier, sur l'Alter-PACES, pose la question des universités offrant des licences éligibles au dispositif. Le Doyen rappelle qu'il s'agit aujourd'hui de celles de Paris 7, et ensuite de celles de l'université de Paris. A. Wagnier pose la question de l'intérêt de l'oral ; Le Doyen rappelle qu'il s'agit d'une demande des étudiants.

M. Flamant estime qu'il s'agit d'un moyen d'éviter un effet de seuil très brutal. Le Doyen confirme l'utilité de l'oral et prend à ce titre l'exemple de la Passerelle. Le Doyen rappelle que les notes d'écrit sont très proches. S. Valero confirme l'indication de M. Flamant sur l'effet de seuil et fait part des expériences d'autres universités, telles qu'Angers.

Le Doyen insiste sur la demande en cours de modification des textes pour que les universités, conformément aux engagements pris, n'aient pas obligation d'inscrire ceux qui ont échoué à la PACES. Le projet était bien que les étudiants puissent s'inscrire dans l'ensemble des universités franciliennes.

Pour les réinscriptions, il note qu'une piste importante est celle de la licence SIAS, qui serait à étoffer.

V. Boimare note que l'UFR ne pourra pas respecter le délai de communication requis aux étudiants (du fait de la date de parution des textes réglementaires). Il pose la question de la mise en place d'un module de projet professionnel ; le Doyen répond que l'UFR devra en effet mettre en place un module incitant les étudiants à travailler sur un projet professionnel.

S. Valero revient sur la licence globale mise en place à Angers ; le Doyen indique que la mise en place de l'université de Paris pourrait aboutir à la mise en place d'un bachelor, qui ne sera pas un effet couperet.

V. Boimare, sur les inversions d'UE, puis les autres élus étudiants, insistent sur l'importance du travail à fournir en psychologie ; la placer au 1<sup>er</sup> semestre aboutira à ce que ce soit au détriment d'autres matières. A. Faye rappelle que tous les étudiants seront dans une situation d'égalité. La discussion se poursuit sur ce sujet, en ajoutant qu'un danger est que les étudiants n'aient pas les bases scientifiques en 2<sup>ème</sup> année.

V. Boimare demande que physique et bio-physique aussi soient au second semestre ; le Doyen indique que ce point sera étudié.

S. Valero, pour le 1<sup>er</sup> semestre, estime que la journée de concours sera trop intense et trop longue, sauf à raccourcir les durées d'épreuves. A défaut, les élus étudiants préfèrent que la première partie du concours se déroule sur deux jours.

Sur l'oral, V. Boimare demande des précisions notamment sur la culture générale ; le Doyen estime important que tout ne soit pas défini en détail, y compris pour ne pas favoriser les prépas privées. S. Valero pose la question des modalités de préparation. A. Faye confirme qu'il s'agira d'ED dédiées, dont le contenu et les modalités restent à affiner.

Le Doyen rappelle que le vote porte sur le principe de la PACES adaptée et met au vote : 13 voix sont favorables, 11 membres s'abstiennent et aucun ne vote contre.

## **VI – ACCREDITATION DES FORMATIONS DE MEDECINE DE 1<sup>ER</sup> ET DE 2<sup>E</sup> CYCLE POUR 2019 - 2023**

---

Ce point est reporté à une prochaine réunion du Conseil.

## **VII – ACCREDITATION DE LA LICENCE SIAS ET DU MASTER SANTE PUBLIQUE POUR 2019 – 2023 : ACCORD SUR LES ANNEXES DETAILLEES**

---

M. Guérin rappelle le contexte et indique que les documents sur lesquels le vote du conseil est sollicité portent sur les descriptifs détaillés de la licence SIAS et du master santé publique, en vue de l'accréditation de l'Université pour la délivrance de ces diplômes pendant la période 2019 – 2023. Il précise qu'ils sont également soumis au vote de la CFVU et seront déposées sur une plateforme nationale par les services de l'université.

M. Guérin indique que ces annexes ont été établies par les enseignants en charge de ces diplômes et des mentions de master 2.

Il indique que la licence de Sciences Interdisciplinaires Appliquées à la Santé (SIAS) est accessible à partir du L2 ; elle constitue donc l'un des débouchés de la PACES. Pour le prochain mandat, son importance sera probablement accrue parce qu'elle fait partie des licences permettant l'Alter-PACES. Il note que, comme actuellement, de nombreux enseignements sont communs avec le DFGSM 2 ou 3.

Sur le master, M. Guérin indique que, si la logique du master santé publique est stable, avec un master 1 commun et une large offre de masters 2, trois évolutions sont à noter :

- En master 1, deux UE sont ajoutées de manière à pouvoir être ouvertes si le besoin se confirme. Une coopération se développe avec l'université de Shanghai pour la mention AMES ; si des étudiants sont intéressés, ils pourront avoir besoin de valider le master 1, en particulier ces deux UE « système de santé » et « financement de la santé » pour intégrer le master 2
- En master 2, le parcours AMES est coordonné par K. Chevreul ;
- En master 2, un parcours « Infirmière de Pratique Avancée » (IPA) est mise en place, en lien avec le processus réglementaire national. Notre UFR sera l'une des premières à le proposer.

Le Conseil fait part de son accord unanime.

## **VIII – BILAN DES TRAVAUX REALISES PAR L'UFR A DESTINATION DES ETUDIANTS**

---

Ce point est reporté à une prochaine réunion du Conseil.

## **IX – PROJET DE CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITE PARIS DIDEROT ET L'UNIVERSITE DE SAO PAULO**

---

Le Doyen fait part de ce projet, initié au niveau de l'université et qu'il s'agit avant tout d'échanges d'étudiants. D. Haguenaer précise que la commission des R.I a donné un avis favorable.

Le Conseil donne à l'unanimité un avis favorable à cette convention.

## **X – QUESTIONS DIVERSES**

---

En l'absence de question diverse et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h05.